

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 50143

Numéro SIREN : 419 379 359

Nom ou dénomination : A.C.S.R.

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/015323

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	11 737	11 737		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 162 064	601 236	560 828	650 402
Autres immobilisations corporelles	204 497	121 569	82 928	89 966
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	106		106	106
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 378 419	734 542	643 878	740 489
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	49 316		49 316	43 894
Avances et acomptes versés sur commandes	2 593		2 593	375
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	252 190	14 715	237 474	178 205
Autres créances	13 529		13 529	5 817
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	208 522		208 522	235 393
Disponibilités	49 199		49 199	81 128
Charges constatées d'avance (3)	2 806		2 806	1 175
TOTAL ACTIF CIRCULANT	578 154	14 715	563 439	545 987
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 956 574	749 257	1 207 317	1 286 475
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Etats de synthèse

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	535 843	466 504
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	67 889	109 339
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	614 732	586 843
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	395 485	507 341
Emprunts et dettes financières diverses (3)	845	845
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	752	958
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 384	101 890
Dettes fiscales et sociales	78 244	68 723
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 875	19 875
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	592 585	699 632
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 207 317	1 286 475
(1) Dont à plus d'un an (a)	228 300	306 304
(1) Dont à moins d'un an (a)	363 534	392 371
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : A.C.S.R.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 207 317 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 889 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2023.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 737			11 737
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 171 925	167 130	176 990	1 162 064
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 946			10 946
- Matériel de transport	199 803	34 511	52 133	182 182
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 305	1 065		11 370
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 404 715	202 706	229 123	1 378 298
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	106			106
Immobilisations financières	121			121
ACTIF IMMOBILISE	1 404 836	202 706	229 123	1 378 419

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		202 706		202 706
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		202 706		202 706
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		229 123		229 123
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		229 123		229 123

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 737			11 737
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	521 523	191 275	111 562	601 236
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 041	688		9 729
- Matériel de transport	112 828	27 569	38 962	101 435
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 218	1 186		10 404
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	664 348	220 718	150 524	734 542
ACTIF IMMOBILISE	664 348	220 718	150 524	734 542

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 268 631 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	106		106
Autres	106		106
Créances de l'actif circulant :	268 525	268 525	
Créances Clients et Comptes rattachés	252 190	252 190	
Autres	13 529	13 529	
Charges constatées d'avance	2 806	2 806	
Total	268 631	268 525	106

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	20,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 591 833 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	395 485	167 186	212 030	16 270
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	845	845		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 384	97 384		
Dettes fiscales et sociales	78 244	78 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 875	19 875		
Produits constatés d'avance				
Total	591 833	363 534	212 030	16 270
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	77 870			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	189 824			
(**) Dont envers Groupe et associés	845			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	3 751
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	450
Dettes provisionnées pour congés à	10 958
AUTRES CHARGES PERS.	16 000
CHARGES A PAYER SUR CONGES PAYES	4 570
Autres charges à payer	7 360
ETAT AUTRE CHARGE A PAYER	2 605
Total	45 694

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 806		
Total	2 806		

Comptes annuels

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

A.C.S.R.

ZI DES FOURS A CHAUX
42600 SAVIGNEUX

APE : 4663Z -
Siret : 41937935900021

*Par copie
certifiée conforme
à l'original,
la signature*

[Signature]

mazars

MAZARS ENTREPRENEURS SAINT ETIENNE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
6 Rue de Molina

42000 ST ETIENNE

Tél : 04.77.74.16.72

Fax : 04.77.93.30.42

Courriel :

Web :

A.C.S.R.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
RUE DES FOURS A CHAUX
42600 SAVIGNEUX
419 379 359 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 8 NOVEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 67 888,79 euros de la manière suivante :

- Une somme de40 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,
un montant de 80.00 €

- Et le solde, soit27 888,79 €
Affecté au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 80,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et fiscaux.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/06/2022	40 000,00	80,00	40 000,00	
30/06/2021	40 000,00	80,00	40 000,00	
30/06/2020	40 000,00	80,00	40 000,00	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LE GERANT

